



# Les Chemins de Saint Jean

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN D'HERANS

N° 9 NOVEMBRE 2014

## Infos Municipales

### Info municipales

Page 1

### Vie du village

Page 5

### Info pratiques

Page 8

### Les travaux de voirie 2014

L'entretien de la voirie représente une part importante du budget de notre commune. Ces travaux restent cependant obligatoires pour la sécurité et le confort des usagers. Le programme 2014 s'est achevé cet été avec la réalisation d'enrobés sur différentes voies communales dont la n°11 (chemin de Peyssset et route de Caillat), la n°7 (les Combes- le Mas) et la n° 2 (de Vulson - RD 34C) ainsi qu'une partie de la route montant à Charvet, soit un total d'environ 800 tonnes d'enrobés.

Le montant total de la facture pour la réalisation de ces travaux se monte à 77 532 € HT. Une subvention du Conseil Général de 27 136 € qui sera versée courant 2015 en couvrira une partie.

D'autre part, l'entretien de surface des chaussées (rebouchage de nids de poule, arrachement, etc...) a nécessité 9,5 tonnes de " points à temps" automatiques et manuels, ainsi que de l'enrobé à froid mis en place au cas par cas sur l'ensemble du réseau routier de la commune. Le coût de cette

opération se monte à 7 252 € HT entièrement à la charge de la commune, sans aides du Conseil Général pour ce genre d'entretien.



Sur la route de Charvet. Juin 2014

## Le conseil municipal se déplace...

Le 19 juillet le conseil municipal a rencontré sur place les habitants des hameaux de **Villard-de-Touage** de 10h à 12h et des **Tourres** de 14h à 16h. Les discussions ont permis d'évoquer les divers problèmes spécifiques de chaque hameau : parking, voies communales, embellissement du hameau, relations de voisinage, et les solutions que la municipalité pouvait proposer.

### Conseil municipal du 19 juillet 2014

Le conseil a adopté la mise en place des **temps d'activité scolaire**. Le détail des propositions faites par la commission école figure dans le N°8 des Chemins de Saint Jean.

Le conseil a ensuite délibéré sur **l'enfouissement des réseaux** d'électricité basse tension (BT), de France Télécom (FT) et d'éclairage public à Villard de Touage. Il s'agit de profiter des travaux de voirie nécessaires à la réfection de la rue principale et à la pose de compteurs d'eau en limite des domaines public/privé, travaux qui devront donc être retardés. L'enfouissement des réseaux BT, FT et l'éclairage public serait réalisés début 2016 (après la pose des compteurs d'eau et avant la réfection de la voirie) si les subventions sont accordées début 2015. Le coût restant à la charge de la commune sera de 55 193 € TTC. Une résolution d'engager les travaux sous condition d'obtention des subventions a été adoptée.



Le comice du 15 août à Mens

Le conseil a voté une subvention exceptionnelle de 150 € pour le Comice Agricole du 15 août 2014.

### Conseil municipal du 3 septembre 2014

Le conseil municipal du 3 septembre a traité des difficultés de fonctionnement rencontrées au secrétariat de mairie et en accompagnement de bus scolaire. La principale décision concerne le principe d'un **recrutement pour un an** renouvelable d'une secrétaire à temps partiel sur un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). L'emploi sera polyvalent de manière à pouvoir contribuer à l'animation de la commune. L'Etat prendra en charge 75% de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera des charges patronales de sécurité sociale.

### Conseil municipal du 9 octobre 2014

Le conseil a pris connaissance du projet de **déploiement du Très Haut Débit** du Conseil Général de l'Isère (CG38) L'objectif est de fournir d'ici 2027 une prise au réseau de fibre optique à l'ensemble des habitants et entreprises de l'Isère dans les zones non couvertes par les opérateurs privés donc en particulier le Trièves. Le réseau ainsi constitué sera ouvert aux fournisseurs d'accès de manière égale pour favoriser la concurrence. Deux étapes sont prévues : 2014/2021 et 2021/2027. L'installation de prises « fibre optique » dans la commune est prévue dans la deuxième étape. Pour assurer la période transitoire le CG38 a prévu de

renforcer le réseau WiFi racheté à Alsatis de manière à assurer un débit de 20 Mb/s pour les usagers ne bénéficiant pas d'un débit minimal de 4 Mb/s par le réseau téléphonique. Le réseau WiFi devant disparaître une fois la fibre optique installée.

La communauté de Commune du Trièves (CCT) sera l'interlocuteur du CG38 et le conseil décide de transférer la compétence en matière de réseaux de la commune à la CCT.

## Cérémonies du 11 Novembre

L'Amicale des Anciens Combattants et les enfants de l'école souhaitent la plus large participation des Hérandous aux cérémonies du 11 novembre 2014 à 11h pour délivrer un message de paix.  
Un apéritif sera offert par la commune à l'issue des cérémonies.

## Repas de Noël : dimanche 14 décembre

Comme chaque année à l'occasion des fêtes, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint Jean d'Hérans organise pour tous les habitants de la commune le traditionnel repas de fin d'année. Cette année il aura lieu le dimanche 14 décembre 2014 et sera animé par Michel VITTON. Le repas sera offert pour les résidents de la commune de plus de 65 ans. Mi novembre, vous trouverez dans vos boîtes aux lettres le coupon d'inscription avec toutes les précisions nécessaires. Nous souhaitons vivement vous compter parmi nous pour ce moment festif.

## Etat civil

Clémence LEROY a été baptisée civilement par Eric Bernard 1<sup>er</sup> Adjoint le 14 août 2014 en présence de ses parents Jean-Michel et Marion Leroy, de sa marraine Auriane Baraduc et son parrain Julien Dupont

Antoine GODEFROY-DELAUP a été baptisé civilement par le Maire Jean-Pierre Viallat le 23 août 2014 en présence de ses parents Eric et Sophie Godefroy, de sa marraine Magali Verdeilhan et de son parrain Benoit Delaup.



Antoine et ses parents

## Remerciements

La commune remercie Bernadette et Claude Jacquet et Yvette Martin qui ont permis de pallier au manque temporaire de personnel en assurant dans l'urgence l'accompagnement scolaire et le ménage de l'école.

### ATTENTION : Recensement

Les jeunes atteignant l'âge de 16 ans doivent se faire recenser en Mairie au cours du mois précédent leur seizième anniversaire, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille. Cette attestation de recensement est nécessaire pour toute inscription à un examen ou à la conduite accompagnée.

### ATTENTION : liste électorale

Vous venez d'arriver dans la commune, vous venez d'avoir 18 ans, n'oubliez pas de vous faire inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre.

# Les captages communaux

La distribution de l'eau potable sur la commune de Saint Jean d'Hérans repose sur trois réseaux :

- Le réseau du **Syndicat des eaux de Saint Jean d'Hérans-Saint Sébastien**. Ces captages sont situés sur la commune de Saint Sébastien. Les eaux sont traitées au chlore. Le réseau alimente deux réservoirs à la Côte de Laye et un réservoir à Château Vieux. La réserve de la Côte de Laye dessert : le Village, Les Tourres, le réservoir des Sagnes (Les Rives, La Jargne, La Loubière) et le réservoir des Lombards (La Loubière). La réserve de

Château Vieux alimente Bongarrat.

- Le réseau du **Syndicat de l'Homme du Lac** (Saint Jean d'Hérans et Cornillon-en-Trièves). Ces captages sont situés sur la commune de Cornillon. Les eaux sont traitées aux UV. Le réseau alimente deux réservoirs de 100 m<sup>3</sup> chacun qui desservent : Touage, Villard de Touage, Vulson, Pierre Vulson, Le Collet de Vulson et Pessey.

- Le hameau des **Combes** possède son propre réseau relié au captage des Combes. Les eaux ne sont pas traitées.



Réservoir des Sagnes 150 m<sup>3</sup>

Réservoir des Lombards 50 m<sup>3</sup>

Captage des Sagnes

Captage de Côte Vaire

Réservoir de Laye 2x100 m<sup>3</sup>

Réservoir de Château Vieux

Captage des Combes 4 m<sup>3</sup>

La commune de Saint Jean d'Hérans possède en propre trois captages d'eau potable :

**Les Combes, Les Sagnes, Côte Vaire.**

Les deux derniers renforcent le réseau principal du Syndicat des Eaux de Saint Jean d'Hérans-Saint Sébastien : le captage de Côte Vaire alimente les réservoirs de Laye et le captage des Sagnes celui des Sagnes.

La commune est responsable de la mise en conformité de ses sources.

La loi sur l'eau du 03 janvier 1992 a rendu obligatoire autour des sites de captages trois périmètres de protection :

- **éloigné** : interdiction d'épandage de lisier, usage de fumures autorisée.

- **rapproché** : interdiction d'épandage de lisier, de pacage, de travaux, de dépôt de matières polluantes.

- **immédiat** : interdiction de toutes activités autres que l'entretien des ouvrages et du terrain.

L'arrêté préfectoral d'institution des périmètres de protection fixe les servitudes de protection par **déclaration d'utilité publique (DUP)**.

En 2009 sur 34 000 points de captage au total,

seulement 56,6 % bénéficiaient d'une protection avec DUP.

Pour mettre en conformité les trois captages communaux et leurs périmètres de protection institués sans enquête publique en 1988 puis 1994, le conseil communal a lancé une enquête préalable à la DUP (délibérations du 6/02/09 et 10 /11/ 11).

Le cabinet d'études Nicot, chargé d'instruire le dossier a remis les documents préparatoires le 26 février 2014. Actuellement la partie administrative de l'enquête est donc lancée et **l'ouverture de l'enquête publique se fera en fonction des réflexions à venir au sein du conseil municipal.**

# Vie du village

## Le plus jeune agriculteur de Saint Jean

Alors que la météorologie capricieuse de l'été 2014 génère des mouvements d'humeur chez les uns et les autres, elle n'en rappelle pas moins toutes les difficultés d'être aujourd'hui agriculteur en moyenne montagne.

Les céréales, mûres depuis longtemps, attendent, en oscillant tout autant que les prix du lait. Dans ce climat d'incertitudes, subsistent néanmoins, mais pour combien de temps encore, des signes de stabilité comme le passage du troupeau de vaches laitières de la famille Roussin. On ne peut pas manquer sa traversée du village, conduite par Marie et Daniel, Daniel devant, le bâton à la main, Marie derrière, interpellant chacune de ses bêtes avec le même ton bienveillant.

Ce métier-là, ils le font par amour des animaux, on ne peut en douter.

Leur maison est à la sortie du village, qui regarde le plateau matheysin proche, alors que leur exploitation s'épanouit de l'autre côté de la route, pratiquement en face. Quand on va à La Mure, on croise inmanquablement, Marie ou Daniel qui vont et viennent entre le foyer familial et la stabulation. Ils sont avec leurs animaux tous les jours, tôt le matin et tard le soir.

« Avec la production du lait, les bêtes n'attendent pas » semble déplorer leur fils Nicolas, 25 ans. Tout jeune il donnait déjà la main dans l'entreprise familiale. A la fin de la classe de troisième, il a exprimé à ses parents le désir de continuer l'exploitation. Marie lui a alors demandé d'attendre ses dix-huit ans. Ce qu'il fit. Son CAP de mécanique agricole en poche, il travaille aujourd'hui aux côtés de ses parents.

Mais actuellement il mesure avec beaucoup de lucidité la place du travail dans la vie de ces derniers, et bien sûr toute leur expérience. « Quand je vois ma mère nourrir les veaux par tous les temps, un parapluie à la main ou sous la bise, et que j'entends le prix qu'elle peut quelque fois retirer de la vente de l'un d'eux, je suis parfois en colère » dit-il en vous regardant droit dans les yeux.

Nicolas vit aujourd'hui une période de transition délicate. « Je veux être plus autonome. Le lait, c'est difficile ; quelque soit son prix, il faut aller traire le



matin comme le soir, même si on sait que ce n'est pas rentable».

Espérant diminuer le temps de travail, constatant aussi que dans le système laitier il y a de plus en plus d'obligation de mise aux normes – ce qui peut être très coûteux – Nicolas s'est lancé dans une conversion lait-viande. Il a conscience que c'est une remise en question totale du système de production et de ses pratiques, mais il espère qu'à main d'œuvre constante, le système viande génère moins d'astreinte.

Passer à un élevage allaitant demande de beaucoup anticiper ; ce que Nicolas fait avec conviction, et en s'informant avec rigueur. En procédant à des croisements à partir du cheptel existant, il constitue peu à peu un nouveau troupeau de vaches allaitantes. Il faudra aussi penser à des changements dans l'utilisation des terres agricoles, à l'importance des surfaces en herbe tout comme au devenir des bâtiments d'élevage présents sur l'exploitation familiale.

Le 25 mai dernier, jour de la fête des mères, alors que beaucoup d'entre nous nous dirigeons vers le buffet offert devant la mairie, Nicolas, plus jeune agriculteur de la commune traversait la place. Quelques jours avant, une forte averse de grêle tombait sur le village. « J'ai vu défiler ma vie pendant la nuit quand j'ai entendu les grêlons sur les tuiles du toit » confiait-il. C'est ainsi qu'il exprime son attachement à la terre, celle de ses parents et de ses grands parents. Quand on entend les engins agricoles travailler sur la plaine, par exemple les moissonneuses qui profitent d'une nuit un peu sèche, c'est que certains des habitants de notre commune, avec une énergie transmise et des gestes appris depuis des générations, continuent d'entretenir les paysages de notre commune.

## La vie associative

Dans chaque commune, dans chaque village de France, les associations sont nombreuses. Depuis toujours pourrait-on dire, elles « animent la vie de ses habitants ». Comment? En proposant des moments de rencontre autour d'un jeu, d'un repas, d'un spectacle, d'une activité ancestrale comme la chasse. Ces moments font partie du temps de loisirs, mais ils soudent la communauté et, de ce fait, ne sont pas si éloignés de la vie de tous les jours, des soucis du quotidien.

Au moment de la fête du village, la vogue de la Saint Jean, ces associations font souvent leur possible pour collaborer. On parle de tissu associatif. Ce tissu a beaucoup évolué depuis ces vingt dernières années. A côté des associations traditionnelles - comme le Comité des fêtes,

l'ACCA, (rappelons que ce sigle, connu de tous, signifie Association Communale de Chasse Agréée), le Sou des écoles, l'Amicale des Anciens Combattants - ont vu le jour des associations sportives comme Trièves Gym Volontaire, culturelles comme Culture et Détente, BD-Concept, Ecoute Voir, ou encore de loisirs mécaniques comme le RTE (Racing Team des Echarenes). Toutes ces associations traduisent une diversité, donc la richesse de notre commune; elles traduisent la passion de leurs fondateurs et leur désir de la partager avec la population.

Dans chaque bulletin, nous porterons un coup de projecteur sur l'une d'entre elles, afin d'en éclairer l'intérêt.

## Le centenaire de la Première Guerre mondiale



Avec l'aimable autorisation d'Hélène Gourounian

Le samedi 1er août 1914, à 4 heures de l'après-midi, tous les clochers de France font entendre le tocsin. C'est le début de la Grande Guerre. En mémoire des habitants de notre commune qui ont traversé cette page tragique de notre histoire, des articles seront proposés dans les prochains bulletins.

## L'ACCA de Saint Jean d'Hérans



« Je m'étais approché, et je voyais le pauvre Joseph. Sous sa casquette de travers, il mâchonnait nerveusement une tige de romarin, et hochait une triste figure. Alors, je bondis sur la pointe d'un cap de roches, qui s'avancait au dessus du vallon et, le corps tendu comme un arc, je criai de toutes mes forces: « Il les a tués! Toutes les

*deux! Il les a tuées!» Et dans mes petits poings sanglants d'où pendaient quatre ailes dorées, je haussai vers le ciel la gloire de mon père en face du soleil couchant. »*

Ainsi Marcel Pagnol exprimait-il sa fierté d'enfant de voir son père, instituteur, faire des débuts prometteurs dans la chasse. Mais si la chasse a pour finalité de tuer un gibier, passer une journée avec une équipe de chasseurs, ou écouter l'un d'eux, permet de changer beaucoup de représentations à son sujet.

« Il est 7 heures du matin. Le matériel est prêt et révisé depuis longtemps. La FDCI (Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère) a organisé, en fin d'été, une séance de tir afin de permettre à tous les chasseurs de régler leur fusil. Ce moment était ouvert à tous, chasseurs ou non. Des boissons et des grillades étaient offertes.

Je suis parti pour « faire le pied » à Aurouze. Il s'agit d'une reconnaissance sans arme. Le matin est frais, plus que d'habitude. La marche est rapide. Le chien tire sur la laisse. Tous les signes sont importants, le comportement du chien, et bien sûr la forme du terrain que je connais depuis longtemps. Soudain le chien « marque une trace ». Elle en dit long, du poids comme du sexe du sanglier. C'est cela. Il s'agit d'un gros mâle qui probablement « se bauge » dans Aurouze. Je « mets une brisée », puis, retrouvant dans cette première journée de chasse le plaisir éprouvé à

chaque saison, celui de marcher dans ma commune et de travailler avec mon chien, je « fais le circuit ». Le tour de la montagne effectué, il est déjà 10h. Rien vu de particulier.

Pendant ce temps, chaque chasseur a fait son secteur. Comme convenu, on se retrouve et on « fait alors le rond ». Chacun raconte. Il faut choisir. Dans un autre endroit, c'est une femelle avec ses petits. On laisse tomber. C'est Aurouze qui est choisi. Comme il s'agit d'un gros mâle, il faut peu de chiens. Un point est fait sur les consignes de sécurité : l'enceinte de chasse est définie, les postes également ; il est rappelé qu'il ne doit y avoir aucun tir à l'intérieur de la traque. Tout le monde a son gilet et sa casquette fluorescents. On revient à la brisée, et, peu de temps après, les chiens sont lâchés. Les traqueurs suivent. Les heures passent. Surtout pas de bruit pendant ces moments d'attente. On a alors conscience de faire partie d'un territoire, d'en connaître les détails, les couleurs qui changent, les odeurs, les bruits d'une nature que l'on entretient. On perçoit au loin les aboiements. J'apprends bientôt que le sanglier est sorti de l'enceinte, et que les chiens ont suivi. Il faut alors quitter le poste et aider les autres membres de l'équipe à récupérer leurs chiens. La journée a été superbe, car les chiens ont bien réagi, et ils n'ont pas été blessés.

La chasse, c'est surtout le plaisir des chiens. Et puis nous travaillons avec de nombreux

partenaires, les agriculteurs, l'ONF et les associations de protection de l'environnement. Chaque année, au printemps, un programme d'entretien des sentiers est mis en place, des clôtures électriques sont installées ensuite autour des parcelles de maïs ou de tournesol. La FDCI assume financièrement les dégâts occasionnés par le grand gibier. Ces travaux d'intérêt général font partie de nos obligations. Comme beaucoup d'autres acteurs du territoire, nous participons à l'entretien du patrimoine naturel de notre commune. »

*Récit écrit à partir d'un entretien avec Patrick Collin, président de l'ACCA de Saint Jean d'Hérans.*

### **La saison de chasse 2014-2015 Arrêté préfectoral du 27 juin 2014**

- chasse interdite le vendredi ;
- Ouverture du 14 septembre 2014 au 28 février 2015, de 1h avant le lever à 1h après le coucher du soleil ;
- Pour le grand gibier (chevreuil, sanglier...) la chasse en temps de neige est autorisée.

# Infos Pratiques

## Bruits de voisinage

" Sème du bonheur dans le champs du voisin, tu sera surpris de constater ce que le vent fera produire au tien. "

Juliette St Gelais.

Le bruit est un enjeu de santé publique en raison de certains effets délétères, notamment sur l'état psychologique, le sommeil, le stress, etc... Il peut également être un perturbateur de la tranquillité publique.

C'est pourquoi nous invitons nos concitoyens au respect de la tranquillité et de la vie d'autrui.

Le respect de quelques règles simples de savoir vivre et un soupçon de bon sens, sont les fondamentaux d'une bonne qualité de vie, en harmonie avec les gens qui nous entourent.

## Culture et Détente, l'Ecran Vagabond du Trièves

3 films différents, deux fois par mois

Vendredi 7 novembre

18h : **Winter le dauphin**

20h30 : **Pride**

Lundi 10 novembre

20h30 : **Gemma Boverly**

vendredi 5 décembre

18 h : **Les Boxtrolls**

20 h 30 : **Mommy**

lundi 8 décembre

20 h 30 : **Samba**

vendredi 19 décembre

18 h : **Le grimoire d'Arkandias**

20 h 30 : **Le sel de la terre**

lundi 22 décembre

20 h 30 : **Gone girl**

Et samedi 20 décembre, c'est le **jour le plus court** :

Programme de courts-métrages,  
**séance gratuite !**

## Ouverture de la déchetterie de Mens du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril

- **Lundi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00**
- **Mercredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00**
- **Samedi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00**

## A savoir

Le code de la santé publique (CSP) distingue trois catégories de bruits de voisinage. La première catégorie est constituée par :

**Les bruits liés aux comportements** : (Article R1334-31 du CSP) "Tout bruit lié au comportement d'une personne, d'une chose dont elle a la garde, ou d'un animal placé sous sa responsabilité ". Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage, par sa durée, sa répétition ou son intensité est **interdit de jour comme de nuit**. Les exemples sont nombreux : appareils de diffusion par du son, pétard / feux d'artifices, fêtes familiales, jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés, etc...

**Un arrêté préfectoral** (n° 975126 du 31/07/97) fixe des règles pour les **travaux de bricolage/ jardinage**, (tondeuse à gazon, débroussailleuse, tronçonneuse, perceuse, raboteuse...). Ces machines ne sont autorisées qu'aux horaires suivants :

**Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.**

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Parallèlement au code de santé public, **le code pénal** sanctionne les auteurs **d'agressions sonores** (lorsque le bruit n'est pas causé par simple désinvolture mais en vue de troubler la tranquillité d'autrui), **de tapage nocturne** (de 22h00 à 7h00) ou de **tapages injurieux**, à des sanctions prévues dans le code pénal (article R.623-2 et R.222-16). Contravention de 3<sup>ème</sup> classe pouvant aller jusqu'à un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende pour certaines d'entre elles. Le constat de ces infractions aggravées se fait sans mesures acoustiques.

## Mairie de Saint Jean d'Hérans

Le Village – 38710 Saint Jean d'Hérans Tél : 04 76 34 98 35 - Fax : 04 76 34 90 09 - Courriel : st-jean-dherans@wanadoo.fr

Bulletin élaboré par la Commission Information de la commune de Saint Jean d'Hérans

Imprimé par : Imprimerie Papeterie du Plateau (La Mure). Crédits photos p. 1, 2, 3 : D. Attané ; p. 5 : D. Michel, p. 6 : P. Collin